

L'œuvre de Roman Polanski doit-elle être censurée ?

Ces dernières années, les polémiques dans le cinéma ont éclaté avec l'ère #MeToo. Le producteur Harvey Weinstein étant le premier touché, a été récemment reconnu coupable par la justice américaine d'agression sexuelle et de viol. Beaucoup d'autres femmes voire même d'enfants dans le monde de l'art sont sortis du silence, et accusent des hommes de les avoir agressées, violées ou encore harcelées. Malgré ces accusations envers les artistes, faut-il cependant censurer ou boycotter leurs œuvres ?

Dans son dernier essai, *Nouvelles morales, nouvelles censures*, l'avocat Emmanuel Pierrat défend la liberté de création artistique, selon lui grandement menacée aujourd'hui.

Cristiano Chiarot, directeur du Teatro del Maggio à Florence, suggère la réécriture de la fin du célèbre opéra *Carmen* de Georges Bizet au metteur en scène Leo Muscato. Dans la version originale de *Carmen*, opéra le plus joué au monde, l'héroïne est poignardée, car cette dernière refuse de revenir vers lui. La mise en scène de Leo Muscato nous livre une Carmen plus forte, qui tire sur son ancien amant pour se défendre. Un classique revisité, car il est aujourd'hui difficile d'envisager applaudir le meurtre d'une femme. Or pour Emmanuel Pierrat, **l'art n'a rien à voir avec la morale**. Changer cet opéra de son dénouement tragique serait une atteinte à la liberté d'expression et une pure trahison de la dernière œuvre de Georges Bizet.

Pour lui, le cas Roman Polanski est bien différent de celui du producteur américain Harvey Weinstein. Ce dernier est accusé d'avoir agressé et violé plusieurs femmes, dans le cadre de son statut de producteur intouchable : « *Il faudrait sans doute distinguer ceux dont les actes ont été commis dans le cadre de leur activité professionnel (Harvey Weinstein en étant l'exemple le plus frappant), et les créateurs dont l'œuvre devrait être distincte et bel et bien dissociable de leurs actes* ».

Alain Terzian, le président de l'Académie des César a déclaré que la polémique « *n'est pas une instance qui doit avoir des positions morales* », ajoutant après l'annonce de ces nominations à l'adresse des journalistes : « Sauf erreur de ma part, 1,5 millions de Français sont allés voir son film. Interrogez-les ».

Le journal 20 Minutes l'a fait, ils ont interrogé plusieurs spectateurs du films afin de savoir pourquoi le film avait fait autant d'entrées malgré les affaires de viols à l'encontre du réalisateur.

Patrick, une des personnes interrogées répond « *Je connais les affaires Polanski, y compris le dernier témoignage de Valentine Monnier, mais je ne suis pas juge, ni qualifié pour définir une position tranchée sur le sujet. Je n'aime pas non plus les "tribunaux populaires" qui décident de faire justice eux-mêmes sans attendre une éventuelle décision de justice* ».

Selon le journal, c'est l'argument le plus souvent utilisé « *Pourquoi nous, spectateurs et spectatrices, devrions-nous nous substituer à la justice, qui elle, a les moyens d'enquêter, et de faire un vrai boulot pour démêler le vrai du faux ?* »

« *Devrions-nous pour chaque film sorti aller faire notre petite enquête sur Internet pour voir si tous les acteurs et les réalisateurs sont clean ?* » s'interroge Caroline.

Nombreux spectateurs plaident également la cause qu'en boycottant le film, on sanctionne en même temps tous les autres qui eux, n'ont rien commis et ne sont accusés de rien.

« *Punir Polanski n'aurait pour moi aucun sens dans la mesure où beaucoup de monde a travaillé sur ce film et mérite d'en récolter les fruits* » explique Dominique.

« *Pourquoi les acteurs, les scénaristes, les producteurs, les techniciens, les costumiers... qui ont travaillé dur et très bien pour ce film, devraient-ils subir un lynchage de leur travail alors qu'ils n'ont rien à voir avec cette histoire ?* » se questionne Clément.

D'ordre un peu plus philosophique : « *On peut apprécier la beauté d'une œuvre sans cautionner les actes répréhensibles ou immoraux de son auteur* » nous dit Clément.

Pierre se lance également sur ce terrain : « *Il y a deux Polanski, l'homme a des démons impardonnables mais le metteur en scène est un grand.* »

« *Je lis Céline, je suis en admiration devant l'écrivain, cela ne veut pas dire que j'approuve l'homme et ses excès* » s'expliquent Andréa.

Vivant cela comme un déni de liberté, cette polémique a plutôt incité à prendre le chemin du grand écran, que l'inverse.

« *Au départ je n'avais pas tellement l'intention de voir ce film. Mais devant les appels au boycott et les empêchements de projection je me fais une obligation de me déplacer pour aller le voir* », grogne Saxy.

Jean-Yves Peste : « *Je n'ai pas hésité car je ne me soumetts pas au terrorisme intellectuel.* » Malgré la polémique, le film a attiré plus d'un million de spectateurs hors de la France. Pour les cinéphiles du monde entier, la séparation de l'œuvre et de l'artiste semble se faire sans se poser de questions.

500 000 Italiens, 75 000 Israéliens, 115 000 Polonais et 66 000 Belges se sont pressés dans les salles de cinéma pour assister à la projection du film qui a valu à Roman Polanski le César de meilleur réalisateur. L'audience n'a pas fini d'augmenter car le film va sortir dans les cinémas mexicain, allemand, russe et turc.

Dans un communiqué, l'Observatoire de la liberté de création exprime son mécontentement envers le boycott de certaines à diffuser le film.

Communiqué de l'Observatoire de la liberté de création :

Le film *J'accuse* de Roman Polanski est sorti hier. Le cinéaste a fait l'objet d'une nouvelle dénonciation de viol. Avant-hier une projection en avant-première a été empêchée par des manifestants.

Chacun est libre de critiquer ce film ou pas, mais en toute connaissance de cause, c'est-à-dire en l'ayant vu.

Si nous sommes attachés à la liberté de manifester, l'Observatoire de la liberté de création ne peut comprendre ni tolérer l'empêchement du public à accéder à une œuvre quel qu'en soit l'auteur.

Chacun est libre en conscience d'aller voir ou pas le film de ce cinéaste.

Paris, le 14 novembre 2019

Mais, si la parole est de plus en plus libérée, Adèle Haenel y a grandement participé. Cette prise de parole courageuse et forte, a aussi été l'occasion de revenir sur la séparation entre l'homme et l'artiste qui est souvent controversée. Adèle Haenel suggérait en effet que la projection du nouveau film *J'accuse* de Roman Polanski soit encadrée d'un débat sur la culture du viol. « *Séparer l'homme de l'artiste? C'est un alibi* », assure Adèle Haenel dans le livre de Médiapart. « *Il ne s'agit pas de censurer ou de diaboliser, mais d'ouvrir la parole*

et d'écouter les récits. Qui on écoute? Quelle société veut-on? » poursuit l'actrice de 30 ans qui souhaite aujourd'hui qu'on questionne la liberté de création.

Pour Iris Brey, sociologue et autrice du livre *Sex and the séries* sur les sexualités féminines à la télévision, le principe de la séparation entre l'homme et l'artiste est typiquement français. « *En France, on n'a pas voulu avoir ces conversations post-MeToo. On a voulu protéger les artistes, le cinéma. Et en pensant qu'on protégeait ces hommes et ces œuvres, on a oublié d'écouter* », évoque-t-elle dans la deuxième partie du livre de Médiapart. « *Séparer l'artiste de l'œuvre, c'est une question qu'on ne réserve qu'aux hommes* », souligne la sociologue. L'autrice déplore particulièrement le fait que les récits des victimes sont difficilement trouvable dans les médias, tandis que la défense de leurs bourreaux est plus largement relayée.

« *Quand on évoque le nom de Polanski, je n'ai plus les images de cinéma, des œuvres qui me viennent à l'esprit, j'ai l'image d'une petite fille terrorisée qui exprime sa peur dans une déclaration dès le lendemain de ces présumées agressions* » raconte la sociologue.

« *Ils voulaient séparer l'homme de l'artiste, ils séparent aujourd'hui les artistes du monde* », a réagi auprès de Médiapart l'actrice Adèle Haenel.

Pourtant, la polémique de Roman Polanski n'est pas toute jeune car il est accusé depuis 1977 aux Etats-Unis. Mais Le 9 novembre 2019, c'est la première Française qui annonce publiquement avoir été violée par le réalisateur. Cependant les faits étant prescrit elle ne pourra pas porter plainte. Mais il y a été accusé en tout onze fois de viol ou d'agressions sexuelles.

Cependant ce n'est pas le seul homme dans ce domaine. Mais c'est bien de lui que l'on parle le plus et que l'on boycott le plus.

Tandis que Woody Allen lui, accusé depuis 1993 d'avoir agressé sexuellement sa fille adoptive, continue de traverser le monde avec ces films, et d'aller de festivals en festivals sans que peu voire la moindre polémique soit discutée à son encontre. Le chanteur décédé, Mickael Jackson, roi de la pop, qui, malgré sa mort est toujours idolâtré a pourtant été accusé plusieurs fois d'abus sexuels sur mineur. Un documentaire est sorti sur lui en mars 2019 intitulant *Leaving Neverland* qui contient des témoignages poignant de jeunes victimes, certaines d'entre elles ont 7 ans, 10 ans, et elles décrivent ce qu'elles ont subi, entre attouchements sexuels et fellations. Le réalisateur français mondialement connu, Luc Besson fait également l'objet d'une plainte pour viol de l'actrice Sand

Van Roy. Huit autres femmes l'accusent de gestes déplacés et d'agressions sexuelles antérieures. Des faits en grande partie prescrits. Après neuf mois d'enquête, le parquet classe l'affaire en février 2019, faute d'éléments. Mais pourtant, les spectateurs continuent d'aller voir ses films et ils ne sont pas boycottés.

Allons plus loin dans l'art, des œuvres étudiées dans toutes les écoles, provenant d'auteurs pas spécialement recommandable et pourtant...

Voltaire, homme de lettres, figure moderne de l'intellectuel qui repose au Panthéon depuis 1791, cet homme connu dans le monde qui est étudié dans programmes scolaires, et dans son temps qui se lançait dans des combats, des luttes que seul lui arrivait à défendre (l'affaire Sirven...). Cette face de Voltaire tout le monde la connaît, c'est une icône de la France, une référence de la Révolution française, mais le Voltaire raciste moins de gens le connaissent. Dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* on ne le découvre pas seulement raciste, mais aussi homophobe, ou encore anti-juif. Cependant, personne proteste pour que l'on ne l'étudie plus à nos enfants.

Louis-Ferdinand Céline est bien connu également dans ce milieu pour être un antisémite. Génie littéraire qui reste étudié au lycée, mais qu'en est-il de l'homme xénophobe et raciste ?

Ces deux hommes, emblématiques de la littérature française, sont pourtant belet-bien en tant qu'homme, des modèles, mais on continue de les enseigner aux enfants car leurs génies littéraires doivent être appris.

Encore plus poignant, en 2020, *Fayard* publiera la réédition de *Mein Kampf*, le livre écrit par Adolf Hitler qui sera complété de 1 000 pages rédigées par historiens pour une lecture critique. En France, la plupart des historiens et intellectuels sont d'accord pour dire qu'il est important de republier ce livre, pour le désacraliser mais aussi parce qu'il constitue un document historique important. Adolf Hitler restera Adolf Hitler, pourtant, son livre réédité, sera acheté par plusieurs milliers de personnes.

Alors, pourquoi les cinéastes, malgré les choses aussi atroces qu'ils ont faites, doit-on punir leur art qui peut s'avérer être une chose aussi enrichissante pour le 7^{ème} art ?

« On doit de grandes œuvres d'art aux névroses des artistes : c'est toute l'énergie pulsionnelle, souvent inconsciente, qu'ils mettent dans une œuvre qui la rend profonde et unique ». Rony, étudiant de Fresnoy, école de cinéma.

Lou-Anne LEMAIRE